



Auto-déclaration volontaire de cas de non-conformité

Déclaration de téléversements à compter du 1^{er} juin 2021

Canadiens en sécurité, économie sûre

Le présent formulaire permet aux entités déclarantes de déclarer leurs cas de non-conformité en matière de déclaration selon des scénarios précis de téléversements décrits dans l'*Avis sur l'évaluation relative aux obligations entrant en vigueur le 1^{er} juin 2021* publié sur le site Web de CANAFE. Au titre des dispositions du *Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* en vigueur le 1^{er} juin 2021, les entités déclarantes ont l'obligation de soumettre une déclaration de téléversements à CANAFE dans les situations suivantes :

- L'entité déclarante reçoit à titre de destinataire un téléversement international de 10 000 \$ ou plus au cours d'une seule opération (la règle de 24 heures peut s'appliquer).
- L'entité déclarante amorce, à la demande d'une personne ou entité, un téléversement international de 10 000 \$ ou plus au cours d'une seule opération (la règle de 24 heures peut s'appliquer).

Entité déclarante :

Dénomination sociale complète de l'entité déclarante

Numéro d'identification de l'entité déclarante

Personne-ressource :

Nom

Prénom

Titre du poste

Adresse courriel

Numéro de téléphone

Non-conformité avec le scénario n° 1 :

Déclaration d'opérations qui ne sont pas visées par les obligations de déclaration prévues par règlements.

Transmission d'une déclaration à titre de première entité au Canada qui reçoit un téléversement international (surdéclaration de téléversements reçus).

Transmission d'une déclaration à titre de dernière entité au Canada qui envoie un téléversement international (surdéclaration de téléversements transmis).

Quel est le nombre approximatif de déclarations soumises chaque semaine?

Téléversements SWIFT :

Déclaration de téléversements reçus

Déclaration de téléversements transmis

Téléversements autres que les messages SWIFT :

Déclaration de téléversements reçus

Déclaration de téléversements transmis

Quand comptez-vous remédier à ce cas de non-conformité?

Non-conformité avec le scénario n° 2 :

Omission de déclarer des téléversements qui doivent l'être au titre des règlements.

Omission de transmettre une déclaration de la réception à titre de destinataire d'un téléversement international (sous-déclaration de téléversements reçus).

Omission de transmettre une déclaration à titre d'entité qui amorce un téléversement international à la demande d'une personne ou entité (sous-déclaration de téléversements transmis).

Quel est le nombre approximatif de déclarations touchées chaque semaine?

Téléversements SWIFT :

Déclaration de téléversements reçus

Déclaration de téléversements transmis

Téléversements autres que les messages SWIFT :

Déclaration de téléversements reçus

Déclaration de téléversements transmis

Quand comptez-vous remédier à ce cas de non-conformité?

VEUILLEZ ENVOYER LE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI À VSDONC.ADVNC@FINTRAC-CANAFE.GC.CA.